

**Conseil général : la hausse de 20% de la taxe foncière n'est absolument pas justifiée !
Signez notre pétition !**

Le 22 mars 2013, la présidente du Département avait indiqué que cette hausse se justifiait par la nécessité « d'assurer les dépenses sociales » et que des arbitrages avaient été faits !

Nous avons donc examiné ce budget pour nous en persuader. Or nous avons constaté :

Les dépenses sociales augmentent bien de 26 M€, mais les autres dépenses augmentent aussi de 2,4%, 1% de plus que l'inflation. Dans son budget 2013, le département a volontairement baissé ses recettes de 94 M€ par rapport à 2012 et n'a pas tenu compte d'un excédent 2012 de 33 M€.

Nous avons demandé des explications à la présidente du Conseil général, Madame CHUZEVILLE. Elle nous a répondu de façon évasive par des comparaisons générales avec d'autres départements.

Vous trouverez le détail de ces informations sur le site : <http://www.canol.fr/veneznousrejoind/index.html>

Jugeant inacceptable cette augmentation dans un contexte général de « ras le bol fiscal » et doutant des capacités de gestion économe d'une équipe qui a construit un musée des Confluences à 300 M€ qu'on disait ne rien coûter aux contribuables et emprunté en toute connaissance de cause 450 M€ de prêts toxiques, **CANOL lance une pétition pour que le Conseil Général ramène pour 2014 le montant de la taxe foncière à son niveau de 2012.**

Nous vous proposons de signer la pétition sur le site <http://petition1.canol69.fr/> ou de nous retourner le document joint complété et signé, et d'inviter vos amis à en faire autant.

Grand stade : qui va payer ?

Tenu par les délais de participation à l'Euro 2016, L'Olympique Lyonnais est passé en force et a finalement annoncé le financement de son stade le 29 juillet. Ce n'est déjà plus un stade privé puisque 92 M€ sont fournis ou garantis par l'Etat et le Département.

Mais on ne voit pas du tout comment l'OL va faire face à ces engagements compte tenu des éléments suivants :

- il aura perdu plus de 100 M€ sur les 4 derniers exercices, malgré les ventes de plusieurs joueurs de valeur ;
- 248,5 M€ empruntés à un taux de 7,2% et remboursables in fine représentent un montant de 125 M€ d'intérêts qu'il faut rajouter au remboursement du capital emprunté ;
- Son élimination en ligue des champions, ses résultats en championnat et la baisse de la fréquentation du stade ne laissent pas augurer favorablement de l'impérieuse

nécessité de mettre 35 M€ chaque année de côté pour rembourser ces emprunts !

- Beaucoup de contentieux ne sont toujours pas réglés, en particulier sur les prix d'achat des terrains au Grand Lyon et à la commune de Décines, qui pourraient être réévalués.

L'ennuyeux est que nos élus du Rhône, parfaitement au courant de ces difficultés, soutiennent cette comédie et jouent consciemment avec l'argent des contribuables sans prendre aucune responsabilité personnelle !

**Habitants du Grand Lyon : on nous vole !
Signez notre pétition !**

Depuis 2007 le Grand Lyon perçoit une Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour un montant très supérieur au coût réel de ce service : cet excédent a atteint 44,7 M€ en 2012, 64% de son coût !

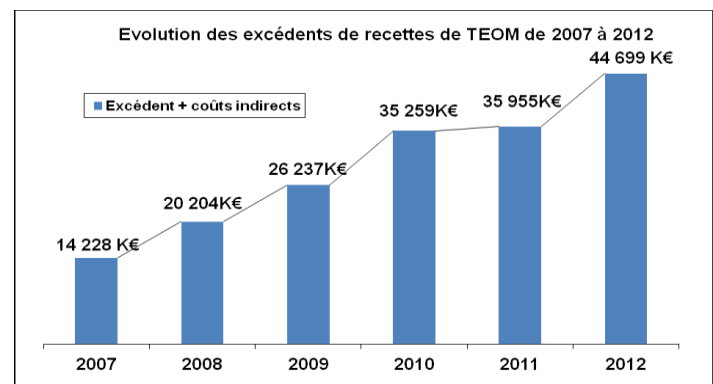
Le cumul de l'argent indûment perçu s'élèvera à fin 2013 à plus de **200 millions d'euros !**

Vous trouverez le détail de ces informations sur le site : <http://www.canol.fr/veneznousrejoind/index.html>

Cette taxe n'a pas pour but la constitution de tirelires ou de caisses noires !

Aussi, nous vous demandons de signer la pétition sur le site <http://petition2.canol69.fr/> ou de nous retourner le document joint complété et signé.

En votre nom, CANOL exigera de M. COLLOMB une TEOM ne dépassant pas le coût du service



Impôts locaux : les taux 2013 sont sur le site de CANOL !

La Direction des Services Fiscaux du Rhône nous a communiqué les taux pratiqués pour chacune des communes du Rhône avec les abattement correspondants.

Vous les trouverez sur le site www.canol.fr à la rubrique « fiscalité ».

Loi sur le temps de travail des agents des collectivités : personne ne la fait respecter !

La loi de 2001 qui exige que les agents des collectivités travaillent un minimum de 1 607 heures par an est continuellement bafouée : CANOL n'a pas pu obtenir son respect par la ville de Lyon et le Grand Lyon par les voies juridiques, et la Chambre Régionale des Comptes a récemment constaté un grand laxisme à ce sujet dans les communes de Rillieux-la Pape, Vénissieux, Brignais et Pierre-Bénite.

Nous nous sommes adressés au Préfet du Rhône, pensant que c'était lui qui était chargé de la faire respecter, mais il nous a répondu "qu'aucune disposition législative ne donne, au représentant de l'Etat, le pouvoir d'adresser des injonctions aux élus locaux. Dans ces conditions, il ne m'est pas possible d'intervenir..."

Cette réponse, pour le moins désarmante, montrerait que la loi n'est pas applicable à nos administrations !

Emplois d'avenir : lenteurs et efficacités ?

Début janvier, le ministre délégué à la Formation professionnelle s'était déplacé en grande pompe à Saint-Fons pour signer les premiers Emplois d'avenir. Dans les villes populaires, comme à Vénissieux, le taux de chômage dépasse 40 %. L'idée est de permettre à **des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplômes ou peu qualifiés, d'obtenir un CDD de 3 ans.**

Mais depuis, spécialement dans les banlieues à problèmes, le démarrage est poussif : en cause, le temps de formation de jeunes sans diplôme face à la **nébuleuse administrative**, missions locales, Pôle emploi, structures de quartier et Région. De plus, dans la conjoncture actuelle, les missions locales se heurtent à la difficulté de trouver des employeurs. Preuve que ce ne sont pas de primes « usine à gaz » dont les employeurs ont besoin pour embaucher des jeunes peu ou pas qualifiés, mais de **flexibilité réelle et de suppression des seuils salariaux**. Simplifions le Code du Travail de façon drastique et rendons possible la fixation d'éventuels salaires planchers aux entreprises et aux partenaires sociaux. Encourageons l'apprentissage, véritable parcours d'insertion, dès l'âge de 14 ans.

Fin mai, le quotidien **Le Monde** a levé le voile en publiant la carte du peu de contrats déjà signés. **En Rhône-Alpes, à fin juin, seulement un quart des contrats prévus pour 2013 avaient été signés.**

Dans le secteur non marchand, prioritaire, l'État contribue à hauteur de 75 % du salaire du jeune, contre 35 % dans le secteur privé. **Une fois de plus, le secteur « non marchand » passe avant le « secteur marchand » dans l'esprit du législateur.** Les types de postes sont variés, agent d'accueil dans les services administratifs, postes dans les espaces verts ou dans les transports, en maçonnerie, en peinture ou éclairage. Le secteur public n'offre pas les mêmes perspectives que le secteur concurrentiel. **Arrêtons de sacrifier les jeunes générations au nom de la préservation d'un modèle social français qui est au bout du rouleau.**

Le risque est le même que pour l'ensemble des dispositifs d'emplois aidés qui l'ont précédé : comme les emplois d'avenir ne fonctionnent pas à la hauteur de ce qui a été annoncé (100 000, en l'occurrence), **le gouvernement tend à mettre en place des mécanismes de « dérogation » pour « faire du chiffre ».** Résultat : il y a de plus en plus de jeunes qualifiés (jusqu'au BTS, parfois) qui bénéficient de ce dispositif. Aubaine pour les

patrons qui peuvent employer des gens qualifiés pour une bouchée de pain ... Aubaine pour certains élus adeptes du clientélisme et enclins à se faire des obligés : exemple à **Francheville**, signature en grande pompe (en présence du Préfet), des dix premiers contrats pour des campagnes de fleurissement, peinture, etc., à la veille de la municipale.

MEYZIEU : gestion du personnel à améliorer selon la Chambre Régionale des Comptes

Cet organisme vient de publier son rapport qui a porté sur la situation financière, la gestion du personnel et celle du patrimoine de cette commune.

La situation financière a été jugée saine .

Néanmoins le coût du personnel est trop élevé, 63% des frais de fonctionnement. Les agents ne respectent pas la loi : ils ne travaillent que 1 547 H par an au lieu de 1 607. **L'absentéisme est élevé : 22 jours par an, et il est en augmentation.** La ville est trop généreuse dans l'attribution gratuite de logements de fonction et dans l'attribution de points d'indices bonifiés.

Le principal investissement récent est le centre aquatique « La Vague ». Si sa construction a été correctement gérée, son équilibre économique n'est pas assuré et la ville est trop généreuse avec le délégataire.

Ce rapport est consultable sur le site :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Commune-de-Meyzieu-69-rapport-d-observations-definitives>

Tarare : du fait de sa très mauvaise gestion, la ville est mise sous tutelle du Préfet !

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Commune-de-Tarare-69-rapport-d-observations-definitives>, tire les principales conclusions suivantes :

- La commune ne tient pas de comptabilité d'engagement et ne respecte pas les règles d'élaboration des budgets ;
 - Les dépenses ont considérablement augmenté depuis 2008. La présentation des comptes ne paraît pas fiable et on constate un déficit supérieur à 10% des recettes ; ceci malgré une hausse des taux d'imposition en 2009 et 2011 ;
 - Le redressement de la situation passe par une forte compression des dépenses et le gel des investissements sur au moins 3 ans ;
 - L'état des effectifs n'est pas fiable. La commune ne respecte pas la loi pour l'embauche de personnel contractuel ;
 - La commune n'informe pas le conseil municipal sur les résultats des marchés. Beaucoup sont passés en toute illégalité ;
 - Le projet de requalification de la Teinturerie s'est fait sans consultation de la commission d'appel ;
 - Elle confirme les conditions scandaleuses dont a bénéficié la Société CANEVAFLOR pour le rachat de l'ancienne CCI : CANOL avait dénoncé cette pratique dans son bulletin n°42 d'avril 2011 ;
 - Elle dénonce également les avantages importants sans contrepartie en matière d'emploi dont bénéficie la société NINKASI pour l'occupation d'une partie du site des Teintureries.
- Elle déclare recevable la saisine du préfet de la région Rhône-Alpes.**

Halle Martinière

Dans notre numéro 53, nous avons fait le point sur les différentes subventions (plus de 370 000 €) accordées au groupement d'intérêt économique (GIE) les « Producteurs du Goût », qui gèreront ce bâtiment par un bail emphytéotique de 35 ans. **La Ville de Lyon avait annoncé « pas d'argent public pour la Halle ».**

L'ouverture de la Halle était prévue pour les fêtes de fin d'année 2013 ... mais les travaux n'ont toujours pas démarré.

Dans un article du Progrès du 18 juillet, le porte-parole du GEI « Producteurs du Goût » indique : « *Le retard de notre planning relève de la technique avec entre autre la découverte d'amiante.* »

L'Adjointe au commerce de la ville de Lyon : « *Sur le financement il n'y a aucun problème d'autant que la chambre régionale d'agriculture s'est portée garante du projet en aidant le GIE à trouver de nouveaux producteurs en cas de désistement. Quant aux subventions du grand Lyon et du conseil régional, abondées par l'Europe, il s'agit d'aides accordées à des producteurs pour soutenir leurs activités.* »

L'association Hall Mart' dont l'offre a été rejetée indique dans son blog : « *Des subventions irrégulières ? Le bail emphytéotique, mode de privatisation retenu par la ville pour la halle Martinière, ne permettrait pas d'octroyer des subventions publiques au futur repreneur. Ainsi l'appartenance du BEA ? à la catégorie des partenariats public-privé ne le rend pas éligible aux subventions. Les subventions récemment votées au bénéfice de Saveurs du coin et des Producteurs du goût seraient donc illégales ! »!*

La création de la Métropole de Lyon répond-elle aux exigences d'une «Eurométropole» ?

Le sénateur-maire de Lyon prend couramment **Barcelone, Milan, Munich ou Birmingham** comme modèles pour notre agglomération. Il a raison sur l'ambition mais **la comparaison avec ces villes nous paraît pour le moins prétentieuse.**

Pour le démontrer, nous nous sommes reportés aux études de la DATAR (Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale). Celle-ci a réalisé une étude sur les 26 premières métropoles européennes (dont 17 capitales politiques). **Lyon ne figure pas dans ce classement.** Notre agglomération apparaît dans un *deuxième (sous) groupe* qui compte 33 métropoles *moyennes*. **Une véritable euro-métropole** passe, entre autre, par le **seuil de population** de 3 millions d'habitants ; celle du Grand Lyon est d'environ 1,3 million. De plus, que ce soit pour l'Aire métropolitaine ou la RUL, nous avons des territoires qui vont de 5 000 à 10 000 km², c'est-à-dire avec une **densité insuffisante**. Et il est impossible d'obtenir une densification supérieure, car il n'y a pas de réserve de population. Nous avons pu mettre en évidence les critères suivants :

Les points forts sont l'enseignement supérieur, la recherche, certains services avancés et la qualité de vie.

Les points faibles sont le manque de sièges sociaux d'entreprises importantes, le manque de filiales de multinationales, l'absence de lignes aériennes intercontinentales, la grande faiblesse de la finance, le binôme congrès-hôtellerie encore insuffisant et le niveau de population trop bas.

Pour illustrer les deux premières faiblesses, il suffit de constater que pour lancer les deux tours de bureaux, **Oxygène** et **Incity** il a fallu l'engagement d'EDF et de la SNCF, entreprises

publiques. Il en est de même pour le projet **Two Lyon** devant la gare de la Part Dieu, où on attend la décision de deux filiales d'EDF.

L'aéroport de Saint Exupéry ne fait pas partie du territoire de la Métropole. C'est un maillon important qui échappe à son pouvoir de décision. Son trafic n'est que de 8,4 millions de passagers en 2012, contre 28 millions pour Milan et 30 millions pour Barcelone et encore 14 millions pour Genève. Un grand projet d'aménagement de l'aérogare vient d'être remporté par le cabinet anglais **Rogers Stirk Harbour** pour faire passer la surface du terminal 1 à 70 000 m² à l'horizon 2019.

Dans son projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement n'a retenu que la ville de Strasbourg au titre de **Label Eurométropole** ; la candidature de Lyon ayant été éliminée.

Nous avons pourtant des voisins qui présentent des atouts considérables :

Genève compte 200 000 habitants pour la commune centre, mais un espace économique transfrontalier de 2,8 millions d'habitants. C'est la ville qui a le plus **d'organisations internationales** au monde ... plus que New-York !

Genève, ce sont 22 organisations internationales, 250 ONG, des conférences de niveau mondial ; c'est la 2^{ème} place financière de Suisse, mais la plus importante au monde en terme de gestion de fortune privée, le numérique, les biotechnologies (1^{er} pôle européen). A Lyon, nous n'avons que Euronews et Interpol ; un peu juste... Toute relation est négligée avec cette ville qui est considérée **comme une rivale**.

Autre ville ainsi considérée, **l'aire urbaine de Grenoble** compte 670 000 habitants ; bien loin du seuil des 3 millions. Mais c'est son rayonnement universitaire et scientifique mondial qui lui donne une place de premier plan, sans oublier une forte implantation industrielle et quatre pôles de compétitivité. Le pôle scientifique de la Presqu'île, où sont implantés le Synchrotron et de nombreuses filiales d'entreprises internationales, est l'une des vitrines. Pour le futur, la municipalité a décidé de s'attaquer à la zone de 250 hectares située à l'entrée nord de la ville. Après quinze ans de travaux, la Presqu'île comptera près de 200 000 mètres carrés d'immeubles tertiaires supplémentaires, 300 000 mètres carrés de bâtiments universitaires et scientifiques et 3000 logements. Au total, 1,3 milliard d'euros seront investis sur la période.

On le constate, Lyon n'a pas les critères pour rejoindre les métropoles Européennes. La création de la Métropole de Lyon, telle que prévue, N'EST PAS la réponse, au moins pour atteindre cet objectif. Quels seraient les leviers pour faire de Lyon une ville européenne ?

L'enseignement supérieur et la recherche, les services avancés, la qualité de vie, sont des leviers réalistes.

L'implantation de filiales de multinationales, le renforcement des lignes aériennes avec le paquet congrès, hôtellerie, salons professionnels sont des leviers possibles ;

Le niveau de population, la présence de sièges sociaux de multinationales, la finance ne paraissent pas être des leviers réalistes.

Notre conclusion c'est que la Métropole de Lyon doit arrêter de « construire des centres commerciaux » comme elle le fait depuis dix ans. Elle doit focaliser son potentiel sur le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche, rendre son accès aérien plus performant, développer les congrès et salons à vocation internationale (Sirrha, Polutec). **Mais, seule, cette Métropole n'y parviendra pas.** Alors au lieu de ses efforts endogènes, **une très forte coopération avec les villes de Grenoble, Annecy, Chambéry et Genève pourrait lui donner le statut dont rêvent nos responsables politiques. Mais pour cela, il faudrait changer le « logiciel » politique qui prévaut depuis trop longtemps !**

La Région dilapide nos sous à Madagascar

La Région Rhône Alpes a signé avec la région d'Atsinanana une convention de coopération décentralisée prévoyant une aide annuelle de 450.000 € par an entre 2012 et 2014, orientée vers la santé, l'éducation, les infrastructures

Nous apprenons par un témoin qui se rend régulièrement sur place que les bons sentiments qui animent nos élus n'ont peut-être pas des résultats à la hauteur des sommes allouées.

En premier lieu, 95 000 € soit presque un quart du total ne sert qu'à assurer un bureau permanent à Tananarive avec une personne à plein temps (issue de l'ONG Manaode), pour une charge de travail qui ne le justifie pas. Ceci d'autant plus que dans le même bâtiment, deux permanents de la Basse et Haute-Normandie ont aussi un bureau.

Parmi quelques projets réalisés on peut citer les écolodges, village de vacances avec des bungalows inutilisés : coût 220 000€. Un autre village dans les Pangalones, monté par Tétraktys est lui aussi dans le même état. Pas de clients. L'association Manaode bien implantée participe à la ré-exploitation d'une sucrerie existante et produit 4 fois moins qu'annoncé pour 287.925 € sur 3 ans soit quand même une aide de 7€ par kg de sucre ! Agriculteurs et vétérinaires sans frontières livrent en 'urgence' mais pas au bon moment des semences de remplacement aux habitants de Brickaville après un cyclone. Coût : 22000 €.

Une fois de plus **voilà des subventions dépensées sans suivi des résultats**. La Région qui n'a pas les compétences pour juger la validité des projets, se fie uniquement à la bonne foi des ONG bénéficiaires. Or la plupart de celles-ci reçoivent ces financements qui pour l'essentiel ne servent qu'à les faire vivre sans apporter aucune aide au développement, l'objectif initial.

La subvention de 250 000 euros du conseil régional pour la région de YASUNI (Equateur) va-t-elle être annulée ?

L'audience du tribunal administratif de Lyon du 19 septembre a évoqué la demande de CANOL d'annuler la délibération du 7 avril 2011 du Conseil régional.

Celui-ci accordait 150 000 € à cette région, « poumon de la planète », par l'intermédiaire du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), **pour lui éviter de développer l'extraction pétrolière sur son territoire et compenser ainsi la perte de revenus correspondante**.

Il accordait également 100 000 € en « appui aux projets autochtones d'Equateur », sans préciser lesquels, et invitait les représentants de l'Etat et des peuples autochtones d'Equateur à la conférence sur le changement climatique organisée en Rhône-Alpes en octobre 2011.

CANOL a estimé que ces libéralités étaient illégales du fait qu'elles n'étaient pas faites dans le cadre d'une coopération de région à région avec la signature d'une convention. De plus son intérêt pour la population de la région Rhône-Alpes est inexplicable. Pourquoi distribuer notre argent au YASUNI et pas à toutes les régions du globe qui en ont également besoin ?

Le rapporteur public a suivi notre raisonnement et a demandé l'annulation de ces subventions. Le jugement sera prononcé dans un mois environ. D'autres régions françaises ont fait preuve de la même générosité et aux dernières nouvelles, **l'Equateur aurait tout de même décidé d'exploiter son pétrole**.

La gabegie du pavillon de Shanghai

Trois ans après son inauguration en grande pompe pour l'exposition universelle, le pavillon Rhône-Alpes de Shanghai offre une vision étonnante. Construit en dur pour être la vitrine de la région en Chine, il se retrouve aujourd'hui dans un quartier vide. Les pavillons alentour ont été démontés et la zone est un no man's land.

L'opération vire au fiasco, avec gabegie à la clé. **Piloté par ERAI** (Entreprise Rhône-Alpes International), le bras armé de la Région pour le développement des entreprises locales à l'export, l'opération a déjà coûté très cher en argent public. Selon Les Potins d'Angèle, outre les 6 millions d'euros engagés pour la construction, il faut 500 000 € par an pour fonctionner. Et, en plus des frais de personnel et de fonctionnement classiques, **la Région doit aussi régler un bail aux autorités locales (730 000€/an) !** C'est une particularité des affaires à la chinoise...

Comme l'Erai n'en a plus les moyens, **la collectivité va reprendre à sa charge le bail pour gérer le pavillon en direct** avec, dans la corbeille, un emprunt de 3 millions d'euros contracté en 2009 par ERAI auprès du Crédit Agricole pour cette construction. Le transfert doit être effectif à la fin de l'année.

CANOL préconise d'urgence un coup de bulldozer pour économiser les 10 millions à payer pour les dix ans à venir !

Biennale de Lyon : porno qui coûte cher !

La 12^{ème} biennale d'art contemporain a été inaugurée en grande pompe et paraît-il **« L'art fait rougir Lyon »**. Cette édition se veut déjantée : l'artiste américain Tom Sachs expose le Barbie Slave Ship.(exposée à l'église Saint-Just), revisitant un bateau du 18^{ème} siècle, l'artiste plasticien a remplacé les esclaves par des Barbies, lien entre l'esclavage et les sociétés occidentales et capitalistes actuelles !

Mais ce qui devrait faire rougir Lyon, ce sont les subventions qui ont contribué à financer cet événement :

- 2 680 000 € de la part de la communauté urbaine de Lyon
- 1 443 482 € de la part de l'Etat
- 806 000 € de la part de la région Rhône-Alpes
- 142 000 € provenant d'autres subventions

Elles s'ajoutent aux 1,6 millions d'€ de ressources propres (billetterie notamment) et aux 2,5 millions de mécénat.

Les dépenses de communication s'élèvent à **plus d'un million d'euros**. Elles financent sans doute le compte Twitter, qui invite chacun à participer à un "cadavre exquis".

Et le retour attendu pour cet investissement apparaît toujours plus qu'improbable, fréquentation, acheteurs...

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

L'union fait la force!

BULLETIN D'ADHESION 2013

54

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

- souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)
le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2013.
- peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.